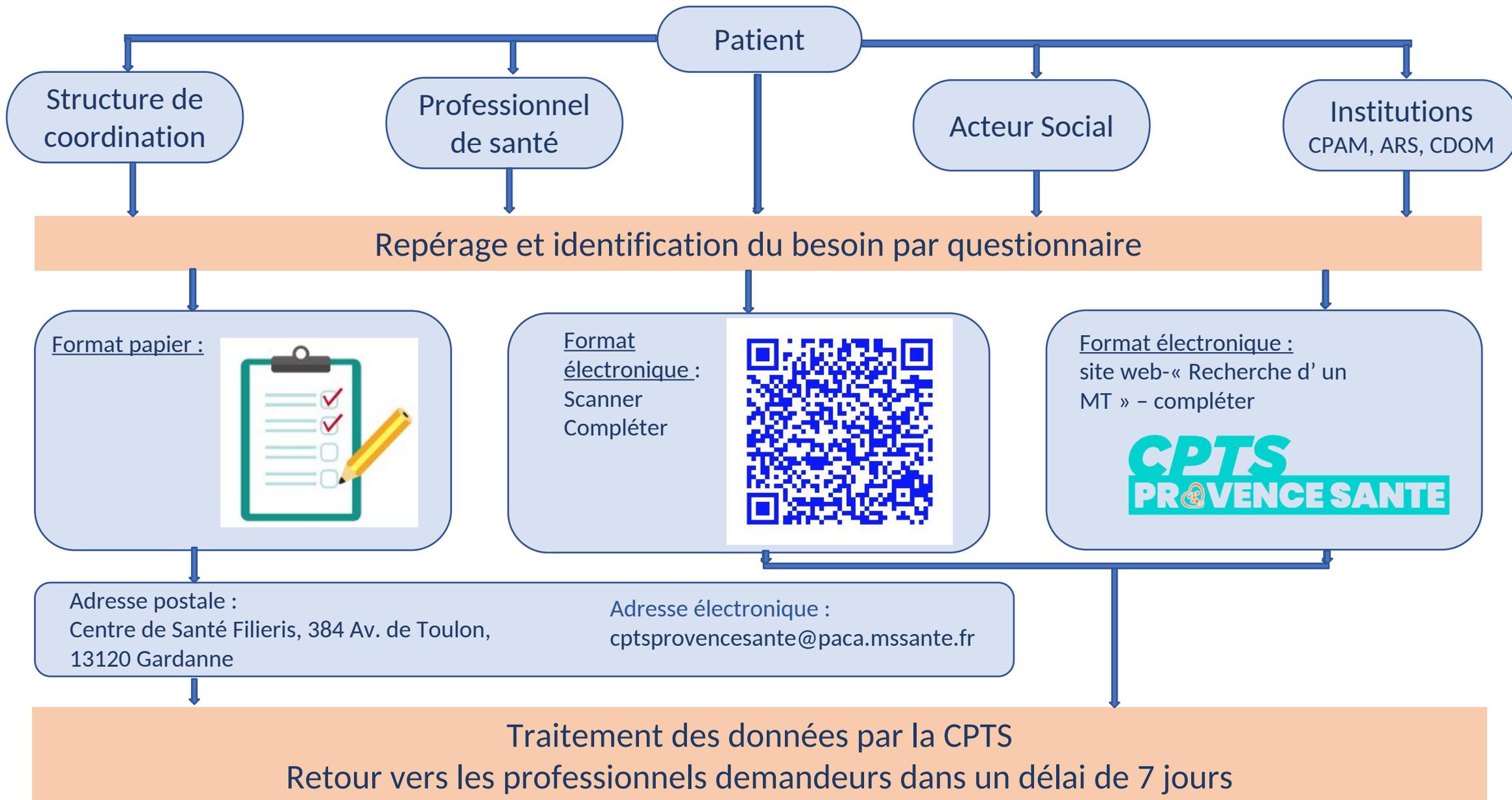


Recherche d'un médecin traitant



Traitement des données par la CPTS

Situation simple

“☐ Vous êtes autonome et souhaitez choisir vous-même votre médecin. La CPTS met à votre disposition une liste des médecins généralistes de votre secteur.”

La liste de tous les MG du territoire sont communiqués au patient ou au « demandeur », par commune

MT trouvé

prise de contact patient/MG

MT non trouvé

le patient rempli à nouveau le questionnaire en cochant « situation compliquée »

“☐ Votre situation est compliquée, vous souhaitez être aidé(e) par un membre de la CPTS. Un contact sera pris avec vous prochainement.”

Situation complexe

Prise de contact avec le patient ou le « demandeur »

Fiche complémentaire « situation complexe »

Prise de contact avec MG du secteur par CPTS

MT trouvé (si besoin : envoi de la fiche complémentaire par MSS)

MT non trouvé
signalement MAS/ ARS via le DAC

Retour vers le patient +/- demandeur

Téléphone coordinatrice : 06 71 64 35 14